

Commune de PIGNANS



Extrait du registre des Arrêtés du Maire
Du 07 mars 2023

Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2023/116

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,
Vu le Code des Communes (partie réglementaire),
Vu le Code de la Route,
Considérant la demande en date du 7 mars 2023 de Monsieur GUIOL Daniel tendant à obtenir l'autorisation d'utiliser le domaine public en vue d'une réparation sur une gouttière rue des Maisons Neuves,

ARRÊTE

Article 1 :

Le pétitionnaire est autorisé à stationner un camion nacelle au droit du 40 rue des Maisons Neuves afin de procéder à la réparation d'une gouttière, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.

Pendant la durée des opérations le stationnement sur les deux places concernées sera interdit et réservé au seul véhicule nécessaire aux travaux.

Article 2 :

La présente permission de voirie est valable le mercredi 08 mars 2023 de 16H00 à 18H00.

Article 3:

La signalisation réglementaire sera mise à disposition par la Mairie puis maintenue et retirée par le pétitionnaire ou son mandataire qui sera et demeurera seul responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces opérations.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 07 mars 2023

Le Maire,
Fernand BRUN

